

Le 25 Mars 2015

CONSEIL MUNICIPAL DU 3 FEVRIER 2015

PROCES-VERBAL

Les membres du Conseil Municipal de la Commune de JUVISY-SUR-ORGE, légalement convoqués le Mercredi 28 janvier 2015, se sont réunis à l'Espace Jean Lurçat Place du Maréchal Leclerc à Juvisy-sur-Orge de leur séance le Mardi 3 Février 2015 sous la présidence de M. Robin REDA, Maire (*séance ouverte à 20 h 35*).

Présents : M. REDA, Mme GUINOT-MICHELET, M. PERRIMOND, M. SAINT-PIERRE, Mme POMMEREAU, Mme FALGUIERES, Mme HURIEZ, Mme MOUREY, Mme BAUSTIER, M. MOREAU, Mme ERFAN, Mme CATULESCO, Mme ROZENBERG, Mme GUIBLIN, Mme BOURG, M. RIONDET, Mme HAMMA, M. GOMEZ, M. MONTEIRO, M. DEZETTER, Mme MARIE, M. JADOT, M. CARBRIAND, Mme CLERC, M. CHAUFOUR (absent à partir de la délibération : Avis sur le schéma de Mutualisation des services), M. SALVI, Mme MOUTTE, M. GONNOT, M. BERTHAULT, Mme BENAÏLI.

Absents représentés : M. GODRON représenté par M. PERRIMOND, M. PERROT représenté par M. REDA, M. LEFFRAY représenté par Mme POMMEREAU.

Absent non représenté :

Nombre de conseillers Municipaux en exercice	33
Présents	30
Votants	33

- Secrétaire de séance : Isabelle Guinot-Michelet -

Points divers

M. Le Maire Annonce le retrait de l'ordre du jour la délibération relative au plafonnement du doublement des dons versés annuellement à l'association Juvisy-Tillabéri approuvé à l'**Unanimité**.

- a) Le Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du 2 décembre 2014 est approuvé à l'**unanimité**.
- b) Le Procès-Verbal du Conseil Municipal en date du 15 décembre 2014 est approuvé à l'**unanimité**.

Intervention de M. Salvi :

« Page 41 Il n'est pas indiqué qu'en réponse à mes demandes "M. le maire, vous avez validé d'intégrer dans les études de diagnostic et de définition du PLU la prise en compte par des BE compétents des préoccupations de biodiversité et de changement climatiques" .

Cette prise en compte était une condition validant mon vote en faveur de la révision du PLU

Il est important que cela figure au PV

Réponse de M. Le Maire : « oui, on peut noter au PV que j'ai entériné cette demande »

- c) Le Conseil Municipal **prend acte** des décisions prises par le Maire (du 15 novembre 2014 au 9 janvier 2015) en application de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

Date	Objet	Montant € (TTC)	Date d'enregistrement Sous-préfecture de Palaiseau	Service	Signataire
24/11/2014	Participation de la Ville aux manifestations locales organisées sur la Ville et notamment en Centre-Ville pour les fêtes de fin d'année en ligne avec la CALPE et l'Association des commerçants de Juvisy	4 000,00	28/11/2014	DICI	Le Maire
27/11/2014	Le marché 2012/026 J - avenant n°2 - recrutement d'un opérateur chargé de la coopération décentralisée entre la commune de Juvisy et la Commune urbaine de Tillabéri (Niger)	13 123,00	09/12/2014	RI	Le Maire
28/11/2014	Avenant n°1 au Marché 2013/007 J - Acquisition de mobilier pour le nouveau groupe scolaire de la ville de Juvisy-sur-Orge Lot n°1 : mobilier scolaire, périscolaire et de restauration	-	12/12/2014	E DU	Le Maire
02/12/2014	Marché n° 2014/017J - Remplacement des groupes frigorifiques et monoblocs des chambres froides des cuisines des écoles de la ville de Juvisy-sur-Orge.	Lot N°1 : 23 744,16 Lot N° 2 : 3 998,44	08/12/2014	STE	Le Maire
08/12/2014	Spectacle de Noël proposé par "Magie-Vision Production" pour le Noël des enfants des agents communaux le 14 décembre 2014	1 700,00	16/12/2014	DRH	Le Maire
09/12/2014	convention pour la prise en charge d'une maquilleuse stagiaire de l'école ITM dans le cadre de la manifestation "Téléthon" sur le plateau de Juvisy	50,00	11/12/2014	DICI	Le Maire
17/12/2014	Convention de location à durée précaire de locaux situés dans le bâtiment dénommé La Fontaine sis 36 rue Monttessuy à Juvisy-sur-Orge	Loyer 1 200,00	22/12/2014	SFR	Le Maire
17/12/2014	Convention de location à durée précaire d'un logement communal de catégorie T2 dans les immeubles collectifs sis 5 rue Petit au titre de l'année scolaire et sportive 2014/2015	Loyer 277,00	22/12/2014	SRF	Le Maire
18/12/2014	Avenant n°1 au marché 2014/013J- Exploitation des installations thermiques, prestataire DALKIA	-	30/12/2014	STE	Le Maire
18/12/2014	Avenant n°2 au marché 2014/013J- Exploitation des installations thermiques, prestataire DALKIA	- 22 215,03	30/12/2014	STE	Le Maire
18/12/2014	Conclusion d'un contrat d'emprunt 2014 auprès de la Caisse d'Epargne d'Ile-de-France pour un montant de 700.000 €	700 000,00	23/12/2014	SRF	Le Maire
24/12/2014	AVENANT n°2 à la convention de location à durée précaire du logement communal sis dans le pavillon d'entrée du parc de l'Hôtel de Ville au 6de la rue Piver signée par décision du Maire 2013-0031 en date du 26 mars 2013 (effet au 1er janvier 2015)	30,00 Charges loc.	06/01/2015	SRF	Le Maire
24/12/2014	CONVENTION de location à durée précaire de locaux de bureaux au sein de l'ancienne Trésorerie sis 9 rue du Docteur Vinot à Juvisy sur Orge.	1 200,00 charges loc. par trimestre	30/12/2014	SRF	Le Maire
24/12/2014	Conclusion d'un avenant n°1 à la convention de mission de prestations de services dans le cadre de la maintenance préventive du parc horodateurs implanté sur le territoire de la Commune de Juvisy-sur-Orge avec la Société K-Park France SAS de Boulogne-Billancourt. - Prolongation du délai de 4 mois maximum.	1 421,40	30/12/2014	PM	Le Maire
24/12/2014	Convention pour la mise à disposition de la salle La Fontaine (annexe) sise 36 rue Monttessuy à de JUVISY SUR ORGE	-	06/01/2015	DICI	Le Maire

Communiqué du Maire

1/ CREATION ET LANCEMENT DES COMITES DE QUARTIERS

1 °- Vocation des Comités de Quartier :

Le développement de la participation citoyenne et collective des habitants est une orientation majeure de la nouvelle majorité municipale. La création de Comités de Quartiers s'inscrit dans cette volonté d'améliorer le dialogue entre les habitants, leurs représentants et la Ville de Juvisy sur Orge.

Attendu depuis près de dix ans par les habitants, l'alternance politique a rendu possible cette avancée démocratique.

Les Comités de Quartier ont pour objet la mise en place d'une concertation permanente entre les citoyens et l'équipe municipale. Ils visent l'instauration d'une véritable démocratie participative à Juvisy sur Orge.

Pour ce faire, ils sont chargés de susciter un dialogue permanent entre les différents acteurs du quartier (élus, riverains) et de faire remonter les attentes, inquiétudes et projets au niveau du Conseil Municipal.

L'objectif des Comités de Quartiers est de permettre aux habitants de faire des propositions d'amélioration de la vie dans leur quartier, de se saisir des grands enjeux de la vie municipale (chantiers Gare, Tramway, PLU, etc). C'est donc l'intérêt général qui prime et non la défense d'intérêts particuliers.

Pour les problèmes plus ponctuels, plus urgents, concernant notamment la voirie, l'éclairage, les espaces verts, la signalisation, l'assainissement, la propreté ou l'enlèvement d'encombrants, le dispositif Juvisy Proximité est restructuré pour offrir une réponse plus rapide aux habitants. En complément, les rencontres de rue ont été créées Et mises en œuvre depuis 2014 afin d'échanger sur les besoins quotidiens des habitants.

La présente décision pourra être précisée ou amendée au terme d'une année de pratique.

2 °- Délimitation des Comités de Quartier :

Trois Comités de Quartier sont créés.

Le quartier du Plateau : secteur délimité par la RN7 et les rues adjacentes aux Villes de Viry-Châtillon, de Savigny sur Orge et d'Athis-Mons, à l'ouest.

Le quartier Centre : secteur correspondant à la réunion de la zone délimitée par la RN7, la rue des Gaulois et les rue adjacentes à la Ville d'Athis-Mons, à l'est, et de l'Entre-deux voies.

Le quartier Seine : secteur délimité par les rue de Chatillon, le quai Gambetta, le quai Jean-Pierre Timbaud, la rue Germaine Tillon, et la rue Danton.

3°- Compétences des comités de quartier:

Le Comité de Quartier est un outil de démocratie participative. C'est un lieu d'information, de concertation, de proposition, d'initiative et d'évaluation.

Le Comité de Quartier participe à la construction de la décision, qui demeure au final de la responsabilité du Conseil Municipal, dont la légitimité, issue du suffrage universel, n'est pas remise en cause.

4°- Fonctionnement des comités de quartier :

Le fonctionnement des Comités de Quartier est régi par une charte qui précise les engagements réciproques de la municipalité et des habitants. Le projet de charte est distribué à la séance d'installation aux personnes présentes et lue en séance. Elle est consultable notamment sur le site de la ville. La charte de fonctionnement pourra être revue au fil du temps.

2/DECISION DU MAIRE DE LANCER UNE SOUSCRIPTION PUBLIQUE DANS LE CADRE DES CEREMONIES DU CENTENAIRE DE LA GUERRE DE 14-18

Lors la cérémonie patriotique du 11 Novembre dernier, j'avais émis le vœu que la Ville et les anciens combattants agissent pour le lancement prochain d'une souscription publique.

En accord avec les fédérations d'anciens combattants, la Ville a donc pris l'initiative de lancer une souscription publique dans le cadre des manifestations en lien avec le Centenaire de la Guerre 14-18.

Cette annonce sera faite le 7 mars prochain à l'occasion du vernissage de l'exposition exceptionnelle de l'Office Nationale des Anciens Combattants.

La volonté de la Ville et des Anciens Combattants est de faire l'acquisition au travers de ce mécénat populaire d'un statut symbolisant les grandes figures de la République exaltant à travers elle l'unité et la concorde nationale.

Les Juvisiens auront ainsi la faculté de faire des promesses de don sur le site de la Ville, puis de le finaliser grâce à la passerelle de paiement en ligne mise à disposition par la trésorière principale. En parallèle, une régie accessoire sera ouverte permettant la collecte des chèques.

Au travers de cette campagne de mobilisation du mécénat populaire, les habitants, les commerçants et entrepreneurs locaux, pourront partager souligner un engagement fort pour une politique mémorielle forte et participative, en invitant les citoyens à se rassembler autour d'un héritage commun, dont la défense est toujours d'actualité.

Ressources Financières

1) Budget Primitif 2015 : Débat d'Orientation Budgétaire.

M. Saint-Pierre explique que le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de 3500 habitants et plus un débat sur les orientations budgétaires.

La note de présentation du Débat d'Orientations Budgétaires pour l'exercice 2015, joint en annexe du projet de délibération, se présente en quatre parties :

- Le contexte national,
- L'impact du contexte national sur les finances de la Ville de Juvisy-sur-Orge,
- Le contexte de la Communauté d'Agglomération des Portes de l'Essonne,
- La situation des comptes de la Ville,
- Les orientations pour le budget primitif en 2015.

Après la présentation du Débat d'Orientations Budgétaires réalisée par M. Saint-Pierre, Mme Benaili nous présente ses réflexions sur cette délibération :

« Monsieur le Maire,

vous accusez l'ancienne majorité de n'avoir pas fait preuve d'anticipation à propos des budgets de la ville. A leur décharge, peut être croyaient-ils comme tous ceux qui ont voté pour lui, que François Hollande ferait une politique de gauche, qu'il mettrait en œuvre sa révolution fiscale, et qu'il réorienterait l'Europe en tenant tête à Angela Merkel et à la commission européenne. Choses qu'il n'a pas faites en trompant tout le monde....

En ce qui concerne le budget, ce sont clairement des budgets d'austérité que vous nous préparez pour les années à venir. Vous avez raison de souligner que la réduction des dépenses publiques est une lame de fond qui vient de loin. Et il faut analyser ce mouvement si on veut comprendre le monde qui nous entoure et pourquoi nous en sommes arrivés à ces politiques de réductions des dépenses publiques. Il faut se placer dans le contexte global européen dans lequel nous évoluons. La Grèce a été citée à plusieurs reprises. C'est la situation de la Grèce dans laquelle nous risquons de nous retrouver d'ici moins de 10 ans, si nos gouvernants ne remettent pas en cause les cures d'austérité que nous subissons. La Grèce qui après avoir subi une dizaine de plans d'austérité pour rien, sans résultat sur le montant de la dette, vient de dire stop, en élisant Syriza à la tête de son gouvernement.

Voilà plus de 10 ans que notre courant politique dénonce un système où tout a été mis en branle pour permettre à une caste de s'enrichir sur le dos des autres. Tout a été mis en œuvre par la loi pour ce but ultime. Dans ce système point d'intérêt général, point de liberté, point d'égalité et surtout pas de fraternité.

Au nom de la rapacité des spéculateurs qui ont réussi le tour de force de mettre nos gouvernants au pas. Au nom de la finance qui se gorge de misère, de pauvreté, d'exploitation des hommes et de la terre.

La République avait fait de l'émancipation un objectif pour tous les hommes et toutes les femmes. Ils, les capitalistes, ont fait de nous des unités comptables d'un ordre gouverné par l'argent pour l'argent.

Tous les outils de cette émancipation sont aujourd'hui des maillons de la rentabilité des grands groupes : la retraite aux assurances privées, la santé aux assurances privées, le gaz et l'électricité aux grands groupes privés, la sécurité aux grands groupes privés. ... même les chômeurs constituent aujourd'hui des parts de marché ! Remarquez avec les millions de demandeurs d'emplois atteints il y a de l'argent à se faire !

Nous aurions donc une dette de 2000 Milliards d'euros, c'est la clé de voûte de l'argumentaire de nos gouvernants.

Il faut dénoncer sans relâche à quel point on nous enfume . Et que ce chiffon rouge de la dette qu'on agite est un moyen de faire passer la pilule de l'austérité.

Notre endettement n'est pas la conséquence de trop de dépenses publiques, il est surtout dû à un déficit de recettes.

C'est le poids terrible que font peser sur notre économie, les Milliards d'exonérations fiscales et sociales accordées aux grandes entreprises, autant de cadeaux fiscaux sans contreparties. Ont-elles recrutées ? Non. Elles continuent de se plaindre qu'il leur en faut toujours plus. De ce point de vue, le pacte de responsabilité et le CICE, ainsi que le plan Macron-Gattaz en discussion sont des plans d'austérité déguisés.

La crise de la dette a bon dos ! Cette crise de la dette organisée par les plus hauts sommets européens nous a conduits tout droit dans l'ornière des politiques d'austérité. Et pourtant, voilà une décennie de rabotage, de réductions budgétaires, de transferts de charges et de désengagements de l'État, de Révisions Générales des Politiques Publiques... La crise d'anorexie des collectivités territoriales et de l'État atteint des sommets. Cela a-t-il été efficace sur le montant de la dette ? Non. C'est même pire. Alors en tirons-nous les enseignements ? Non, on continue... Ça ne marche pas mais on continue....

Combien de temps allons-nous subir cela ? Combien de temps allons nous continuer de faire des sacrifices qui ne servent à rien ?

Nous n'avons aujourd'hui que peu de choix : augmenter les impôts, mais les contribuables sont déjà tellement pris à la gorge dans leur vie quotidienne pour nourrir leurs enfants, ou supprimer des services entiers, et augmenter les tarifs. Tout à l'heure vous évoquiez la question du mécénat populaire en ce qui concerne des statues. Cette logique est dangereuse : vous verrez que cela va se généraliser : ici ce sont les dons qui vont financer des statues, ailleurs dans une commune, un appel aux dons a été formulé pour construire une école. C'est une forme d'impôt supplémentaire ! Et les dons n'ont pas à payer quelque chose qui relève de la puissance publique. C'est dangereux et je le dénonce.

La cote d'alerte est aujourd'hui dépassée.

De ce point de vue, avec ce gouvernement peu de choses ont changé d'avec ses prédécesseurs.

Je l'ai déjà dit et le redis aujourd'hui, l'argent existe

L'argent existe et nous savons qu'il n'est pas caché derrière le fonctionnaire que l'on ne veut pas ou ne peut pas remplacer.

L'argent existe et nous savons tous qu'il n'est caché ni dans les collectivités locales, ni derrière les services utiles à la population, au vivre ensemble et à la cohésion nationale.

L'argent existe et il faut oser aller le chercher là où il ne sert à rien sinon à enrichir une poignée d'actionnaires et de privilégiés. 10 points de la richesse que nous produisons sont passés de la poche des salariés vers la poche des actionnaires. C'est l'économie réelle qui est mise en danger. Car comme les collectivités, et les familles, ce sont les petits commerçants, les petites entreprises, qui trinquent. Elles n'ont plus accès au crédit, et ne peuvent entrer en compétition avec les grandes entreprises dont le mode de rentabilité financiarisé et leurs sociétés écrans pour ne pas payer d'impôts, se fichent de remplir des bons de commande ou de passer des marchés avec les collectivités.

Près de 80 % de l'investissement public ce sont les collectivités ! Dans nos écoles, nos CCAS, nos équipements culturels et sportifs, nos routes, nos structures emplois... Nous répondons aux besoins de nos habitants. Un horizon, un avenir pour leurs enfants, une ville où malgré les coups, ils se sentent protégés.

Même cela aujourd'hui est remis en cause. Non seulement on nous a retiré des moyens par millions mais en plus les banques ne prêtent plus !

Pourtant le capitalisme est sensé avoir été moralisé une dizaine de fois, la planète sauvée à plusieurs reprises de G8 en G20 Avez-vous vu des résultats ? Non ! C'est pire !

Il est une certitude à l'aube de cette année 2015, c'est que si nous ne les arrêtons pas, ils ne s'arrêteront pas.

Ce système ne peut pas tenir ainsi. Il ne tient que par du sang et des larmes.

Vous évoquiez Monsieur le Maire un sursaut populaire qui s'élèvera inmanquablement contre cette marche forcée à l'austérité et à la remise en cause de l'égalité territoriale. Je l'espère. Aujourd'hui il n'y a plus qu'un moyen de résister : suivre l'exemple de Syriza en Grèce et demain de Podemos en Espagne.

Réponse à Monsieur Riondet, qui évoque à plusieurs reprises nos délires mélenchomistes.

Outre que ce ne n'est pas respectueux du débat, je tiens à vous répondre.

Ce qui est du délire c'est l'impossibilité pour les communes d'accéder au crédit, que la Banque Publique d'Investissement ne facilitent pas aux communes l'obtention de prêts à taux zéro ;

Ce qui est du délire c'est l'obligation pour les Etats, depuis 40 ans, de se financer auprès des marchés financiers et non plus auprès des banques centrales, ce qui plombe aussi notre économie.

Ce qui est du délire c'est l'évasion fiscale, dont le récent rapport d'une commission sénatoriale présidée par Jacques DOMINATI, sénateur UMP, vient de révéler que chaque année, entre 50 et 80 Milliards d'€ échappent au fisc français !

Voilà ce qui est du délire.

Ensuite sur la question de l'idéologie.

Monsieur Réda, vous dites « je ne suis que Maire » comme si vous étiez impuissants. Vous n'êtes pas que Maire ! Vous êtes

aussi militant politique. Je ne suis pas d'accord pour qu'on fasse comme si les politiques locales et nationales n'avaient aucun lien entre elles.

Quand vous militez dans un parti, quand vous faites campagne pour des candidats UMP, UDI ou pour d'autres le PS, vous savez qu'il y aura des conséquences locales.

Aux dernières élections européennes, vous avez voté pour des candidats de ces partis qui aujourd'hui appliquent avec la commission européenne les politiques d'austérité que vous dénoncez aujourd'hui. Il faut être sérieux. »

M. Le Maire est intervenu afin d'apporter les éléments de réponses.

Intervention de M. Salvi :

« Je ne vais pas débattre de politique nationale comme vient de le faire Mme Benali, mais juste vous dire que les écologistes ne soutiennent pas l'austérité mais ne soutiennent pas non plus le productivisme, la croissance à tout va ! Nous souhaitons la mise en oeuvre d'un autre modèle économique qui soit au service de l'humain, de l'humanité et qui permette de préserver durablement la planète.

Certes il y a encore beaucoup à innover et par exemple en termes d'investissements, nous ne soutenons pas n'importe quel type d'investissement !

Comme nous venons de le voir le contexte budgétaire national, dont les élus locaux dépendent, ne doit pas conduire à un budget local qui accentuerait les difficultés pour les plus pauvres, les chômeurs et les plus désespérés.

Monsieur le Maire dans votre exposé de votre projet budgétaire, vous avez utilisé un verbe que nous, les écologistes, considérons comme très important : « anticiper ». Oui il faut anticiper et dans le rapport d'audit financier réalisé par KPMG sur la commune, un élément important est mis en évidence : les coûts en investissement et en fonctionnement des équipements qui sont liés à l'augmentation de la démographie et donc de la densification qui si nous sommes dans le Grand Orly /Grand Paris ne manquera pas de nous être imposée. Or, puisque nous allons entrer dans la discussion sur le PLU je demande à ce qu'une étude économique examinant les recettes et les dépenses en équipements publics nécessaires consécutivement à une augmentation de la densification sur Juvisy soit réalisée.

- **Vous considérez dans votre projet, d'ailleurs comme l'ont fait vos prédécesseurs, que la mutualisation des services comme un plus économique.** Or la réalité conclusions c'est que la mutualisation coûte très souvent plus cher que la situation initiale antérieure ! Il convient donc de ce point de vue aussi d'innover

- **Vous fixez dans le document de projet budgétaire qui nous a été adressé pour objectif de répondre aux besoins du « plus grand nombre ».** , vous n'avez pas exposé cet élément tout à l'heure et cela me va bien car permettez- moi de vous dire que cette expression me choque !

Ainsi dans le domaine du vestimentaire, pour répondre aux besoins du plus grand nombre, et je suis concerné, les petits, les très grands, les gros ne sont pas pris en compte car ce n'est pas rentable !

La poste, les services de santé, les hôpitaux, les services publics en général abandonnent les zones rurales, laissent à leur désarroi les personnes isolées, les plus pauvres, les plus défavorisés, tout cela pour répondre au plus grand nombre.

Dorénavant même les personnes âgées devront faire leur déclaration de revenus par internet alors que beaucoup n'ont pas d'équipement informatique et ne sont pas formées à s'en servir. Je ne pense pas que l'État prendra en charge leur équipement et leur formation. De multiples exemples existent en la matière.

Il serait judicieux d'abandonner ou de reformuler cet objectif autrement, peut-être vouliez-vous dire : répondre aux besoins les plus essentiels des Juvisiens ?

- **Le Volet environnemental a été intégré dans votre projet budgétaire, c'est une bonne chose**

Il serait important de s'intéresser au réchauffement climatique et à la problématique de biodiversité

- **Vous évoquez la vente du patrimoine communal :** Comme l'ÉTAT français hier et aujourd'hui a bradé et brade les aéroports publics, les autoroutes que les Contribuables ont payé ! , vous évoquez la possibilité de céder du patrimoine communal, personnellement j'y suis, opposé comme je l'ai déjà dit plusieurs fois sauf cas exceptionnel

J'étais d'ailleurs été étonné alors que nous n'avons pas encore démarré les travaux du PLU, d'apprendre lors de vos vœux que vous aviez déjà décidé d'abandonner le Centre de loisirs pour le construire ailleurs. Il me semble que c'est le débat et la concertation sur le PLU qui doit permettre de décider cela ou non. »

M. Le Maire est intervenu afin d'apporter les éléments de réponses.

Le Conseil Municipal :

PREND ACTE de la présentation relative aux orientations budgétaires du Budget Primitif 2015.

Direction Générale des Services

2) Avis sur le schéma de Mutualisation des services.

M. Le Maire annonce que l'article L52-11-39-1 du CGCL oblige les EPCI à fiscalité propre à établir un rapport relatif aux mutualisations. Ledit rapport est transmis pour avis à chacun des conseils municipaux.

Le contenu du schéma de mutualisation est laissé au libre choix de chaque EPCI.

Le processus d'élaboration comprend donc chaque année un bilan et doit permettre à chaque collectivité de mesurer l'opportunité organisationnelle, juridique, financière de mutualiser les services.

Par-delà ses modalités juridiques la mutualisation des services participe également de la réponse à de nombreux enjeux auxquels sont désormais confrontées les collectivités locales.

- Enjeux d'optimisation des moyens/ressources par la réalisation d'économies d'échelle et la maximation du coefficient de mutualisation dans le calcul de la DGF.
- Enjeux de changement et de modernisation de l'administration en vue de favoriser l'émergence de nouvelles pratiques et de nouvelles cultures administratives.

Il est demandé au CM de se prononcer sur le schéma de mutualisation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la MAJORITE (29 voix POUR, 2 CONTRE, et 1 ABSTENTION)

DONNE un avis favorable au schéma de mutualisation des services de la CALPE.

Service éducation

3) Nomination des membres de la commission extramunicipale de la restauration scolaire.

Mme Pommereau précise que l'objectif principal de la commission extra-municipale de la restauration scolaire est d'étudier et de proposer toute solution permettant d'accéder au bien-être des enfants accueillis sur ce temps, Par ailleurs, il est souhaité que cette commission soit ouverte aux élus du Conseil Municipal, ainsi qu'à l'ensemble des acteurs éducatifs du territoire.

Ainsi, il est proposé que la commission extra-municipale soit composée comme suit :

- Le Maire, ou le Maire Adjoint en charge de L'Education
- Deux membres de la Commission permanente n°3 « Population, Citoyenneté, Solidarités. » : un membre de la majorité municipale, un membre de l'opposition
- Les Présidents de fédérations de parents de chaque école
- Un représentant des parents indépendants de chaque école
- Le Chef du service Education
- Le Responsable de l'Enfance et de la Coordination des moyens
- Le Chef d'équipe restauration
- Le Gestionnaire restauration
- Un agent de l'équipe restauration
- Un représentant de la fédération Léo Lagrange
- Les directeurs d'école, ou un représentant désigné par lui
- Le Délégué Départemental de l'Education Nationale

Cette liste n'est pas limitative et pourra être complétée, à la demande de Monsieur le Maire, en fonction de l'ordre du jour de cette commission.

M. Salvi propose d'intégrer un membre du Conseil Municipal des enfants.

M. Le Maire approuve la décision d'intégrer un membre du Conseil Municipal des enfants à la délibération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

APPROUVE la composition.

- Le Maire, ou le Maire Adjoint en charge de L'Education
- Deux membres de la Commission permanente n°3 « Population, Citoyenneté, Solidarités. » : un

- membre de la majorité municipale, un membre de l'opposition
- Les Présidents de fédérations de parents de chaque école
- Un représentant des parents indépendants de chaque école
- Le Chef du service Education
- Le Responsable de l'Enfance et de la Coordination des moyens
- Le Chef d'équipe restauration
- Le Gestionnaire restauration
- Un agent de l'équipe restauration
- Un représentant de la fédération Léo Lagrange
- Les directeurs d'école, ou un représentant désigné par lui
- Le Délégué Départemental de l'Education Nationale
- Un Membre du Conseil Municipal des enfants

4) Fixation de la tarification des classes d'environnement – Années scolaires 2014 / 2015.

Mme Pommereau informe que les classes d'environnement constituent un temps fort de l'action éducative qui permet notamment de développer l'autonomie des enfants, la socialisation et la communication ainsi que d'aborder et d'exploiter, par le biais de la découverte d'un milieu naturel, les connaissances attendues par les programmes officiels.

Cette année, les 3 classes de CM2 de l'école élémentaire Jaurès travaillent sur un projet autour de la thématique Jules Verne et 2 classes de l'école élémentaire Michelet (1 CE2/CM1 et 1 CM1) sur un projet autour du thème de la préhistoire et du moyen âge.

Ces départs constituent un outil pédagogique et un temps fort important.

Pour faire suite à la procédure des marchés en cours visant à la réalisation de ces projets, la délibération ci-jointe propose donc des tarifs dans le respect du quotient familial.

Le candidat retenu n'étant notifié qu'à la fin du mois de janvier, la grille tarifaire présentée dans la délibération et correspondant au séjour pour l'école Michelet sera confirmée en séance.

Intervention de M. Salvi :

« Le financement par la ville de ces classes est important car il s'agit d'éducation et d'environnement et je voterai évidemment pour cette délibération. Je connais mal le quotient familial et je ne sais pas si la participation des familles est acceptable ou pas. Avez-vous exploité toutes les possibilités de subventions de ce type par la région ? Savez-vous que la région dispose de fonds de financement qui ne sont pas toujours exploités ? »

M. Le Maire est intervenu afin d'apporter les éléments de réponses.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE

FIXE, ainsi qu'il suit, les montants des participations familiales à la classe d'environnement de Mesdames LE BIHAN et PRIOU et de Monsieur HAMEL (78 enfants de CM2 - Ecole Elémentaire Jaurès) du 18 au 23 mai 2015 à La Turballe (Loire Atlantique) :

QF	
1A et 1B	70 €
2	100 €
3	130 €
4	165 €
5	195 €
6	240 €
7	285 €
8	325 €
HC	590 €

FIXE, ainsi qu'il suit, les montant des participations familiales à la classe d'environnement de Monsieur ESNAULT et Mme CORNE-VINEY (54 enfants, soit une classe de CM1 et une classe de CE2/CM1 - Ecole Elémentaire Michelet) du 12 au 17 avril 2015 au Buisson de Cadouin (Dordogne)

QF	
1A et 1B	65 €
2	85 €
3	110 €
4	135 €
5	165 €
6	190 €
7	235 €
8	270 €
HC	490 €

DIT que ces barèmes seront appliqués à tous les enfants dont les parents sont domiciliés à JUVISY.

DIT que :

- pour les familles demeurant hors commune, ces barèmes seront augmentés de deux tranches,
- les familles ayant quitté JUVISY au cours de l'année scolaire, mais dont les enfants continuent à fréquenter les écoles de la Ville seront assimilées à des familles juvisiennes,
- une déduction de 20 % sur le montant de la participation familiale sera effectuée pour le 2^{ème} enfant d'une même famille (et a fortiori pour le ou les suivants) participant à une classe d'environnement au cours de la même année scolaire,
- par ailleurs, il est entendu que la commune se réserve le droit d'examiner toute situation susceptible de constituer un cas particulier et d'appliquer en la circonstance, soit un tarif particulier, soit la gratuité du séjour.
- que le tarif H.C (Hors commune) est appliqué aux élèves non-juvisiens fréquentant les écoles de la Commune.

DIT que le produit des participations 2015 sera imputé au Budget Primitif de l'exercice 2015 au Chapitre 70 - Nature 7067 - Fonction 2552.

Service Petite Enfance

5) Convention d'objectifs et de financement « Contrat Enfance-Jeunesse 2015-2018 » entre la Ville et la Caisse d'Allocations Familiales.

Mme Baustier rappelle que depuis 2002, la Ville s'est engagée avec la CAF dans un dispositif spécifique le Contrat Enfance dont les objectifs étaient les suivants :

- Développer l'offre sur le plan quantitatif et qualitatif
- Offrir un choix réel aux familles en multipliant les possibilités qui s'offrent à elles
- Permettre l'accès de tous aux équipements et garantir un traitement équitable des familles

Arrivant à échéance en 2007, la Ville s'est inscrite dans le nouveau cadre contractuel proposé par la CAF : le Contrat Enfance Jeunesse avec pour objectifs de :

- Favoriser le développement et améliorer l'offre d'accueil
- Contribuer à l'épanouissement des enfants et des jeunes
- Contribuer à leur intégration dans la société par des actions favorisant l'apprentissage de la vie sociale et la responsabilisation

Ce contrat d'objectif et de financement a été renouvelé en 2011 par un Contrat Enfance Jeunesse 2^{ème} Génération. Ce dernier arrivant à échéance, il s'agit aujourd'hui de signer un Contrat Enfance Jeunesse 3^{ème} Génération dont les objectifs globaux et les modalités de financement restent constants par rapport au CEJ 2^{ème} Génération. Ce contrat prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2015 et jusqu'au 31 décembre 2018.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'UNANIMITE

SOLLICITE la Caisse d'Allocations Familiales afin d'entrer dans le nouveau dispositif du Contrat Enfance Jeunesse (3^{ème} génération),

S'ENGAGE à élaborer les documents contractuels s'y rapportant dont un plan d'actions sur 4 ans (2015-2018), à compter de 2015, qui répondent aux exigences de ce dispositif,

AUTORISE le Maire, ou un maire-adjoint ayant délégation dans le domaine concerné à signer la convention à intervenir ou toutes pièces relatives au Contrat Enfance Jeunesse (3^{ème} Génération).

Service Solidarité

6) Convention 2015/2017 relative à l'accompagnement contractualisé par la commune de Juvisy sur Orge des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA)

Mme Guinot-Michelet présente la loi 2008-1249 du 1^{er} décembre 2008 portant généralisation du Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion a confié au conseil général la responsabilité de l'attribution du RSA, le pilotage de la politique d'insertion.

Les Départements sont désormais chargés d'organiser en lien avec leurs partenaires les modalités d'orientation et d'accompagnement des bénéficiaires du RSA tenus aux obligations définies à l'article 262-28. Ces modalités sont définies dans une convention cadre partenariale définissant les modalités de l'organisation du dispositif d'insertion et du droit à l'accompagnement.

Conformément à l'article L262.36 du Code de l'Aide Sociale et de la Famille le Département souhaite confier au CCAS le soin d'assurer l'accompagnement social contractualisé d'une partie des bénéficiaires du CCAS, confortant le partenariat existant depuis de nombreuses années. Dans ce sens le CG propose la signature d'une nouvelle convention pour 3 ans (2015/2017) en maintenant le financement à parité des postes de travailleurs sociaux : **la convention prévoit 1,8 ETP compte tenu du nombre de bénéficiaires, financés à 50% par le Conseil Général dans la limite de 34 650€.**

Le conseil municipal doit délibérer sur le renouvellement de la convention, le personnel du CCAS émergeant sur le budget de la ville.

Informations complémentaires :

299 bénéficiaires connus du CCAS en 2014(public sans enfant) dont 59 nouveaux dossiers instruits en 2014 :

73 sont sortis du dispositif

155 ont une orientation sociale (accompagnement par un travailleur social lié aux difficultés sociales, financières, insertion, présentant autant de frein à l'emploi)

87 ont une orientation pôle emploi (répondant à l'objectif du RSA) dont 8 avec un suivi social en parallèle

57 n'ont pas d'orientation (difficulté de contact, ne se présentent pas aux rendez-vous, dossiers instruits directement à la CAF ou mutation d'autres territoires)

Les objectifs fixés par la convention sont atteints puisque le taux de contractualisation s'élève à 77% (86 contrats pour 75 personnes) et les orientations pôle emploi à 37,8% (objectif : 30%)

Montants versés par CG : 2012 : 24 078.00 € ; 2013: 30 417.00 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE

AUTORISE le Maire à signer la convention relative à l'accompagnement contractualisé par la commune de Juvisy sur Orge des allocataires du Revenu de Solidarité Active (RSA)

PRÉCISE que les recettes seront imputées sur le budget municipal - chapitre 74 -fonction 0206 - nature 7473



Informations diverses

Questions diverses transmises préalablement à M. Le Maire par M. Salvi

M. Salvi :

« 1/ Droit d'expression dans le journal municipal

Je souhaite connaître l'avancement de l'étude de ma demande (faite dans un précédent CM) de pouvoir disposer en tant qu'élue d'opposition minoritaire d'un espace d'expression libre dans le journal Municipal conformément aux dispositions du code des collectivités.

Vous m'aviez indiqué me répondre en vous appuyant sur l'analyse juridique qui a été demandée à un avocat pour une revendication identique à la CALPE.

Je vous demande donc une réponse urgente afin que je puisse bénéficier de cet espace de liberté dès que possible. A moment où de manière unie les français défendent la liberté d'expression, il me semble essentiel que ma requête soit traitée avec l'importance et la responsabilité qu'il convient.

Dans l'attente, après la publication du dernier numéro de "Juvisy infos devenu "Juvisy ma ville", je demande un droit de rectification qui consiste à indiquer aux Juvisiens que je ne suis pas signataire de l'article publié par le groupe "dit de gauche et écologiste" car j'ai quitté ce groupe vous le savez depuis plusieurs mois. Et enfin parceque l'article publié à propos des derniers récents massacres à Paris oublie de mentionner les 5 morts français de confession juive de l'épicerie Kacher. J'ose espérer que cela résulte du décalage temporaire entre l'envoi de l'article à la publication et le déroulement chronologique des évènements

Je demande donc dorénavant que soit porté au bas des articles du groupe dit de "gauche et écologiste" le nom des signataires afin d'éviter toute confusion possible avec l'expression de l'élu écologiste que je suis.

Philippe SALVI - Je suis Charlie.

2/ Nouvelle demande au sujet des incivilités

Je vous avais déjà interpellé à propos d'un certain nombre d'incivilités notamment de la part des automobilistes. Vous avez décidé et c'est de mon point de vue une bonne chose décidé de renforcer la police Municipale

Je constate de plus en plus de voitures qui se garent en double file devant la gare, devant le café de l'église, des voitures qui se garent sur les trottoirs avenue Estiennes d'Orves , encore récemment dans la rue Piétonne sur le parcours de la Gare et je n'ai jamais vu de policiers municipaux intervenir pour faire de la pédagogie et sanctionner le cas échéant .

a/ Que comptez vous faire pour faire reculer durablement ces incivilités ?

*b/ la ville vient d'acquérir un nouveau véhicule de police municipale, quel en est son usage sachant que vous avez décidé de mobiliser la Police Municipale prioritairement en centre ville. il me semble que la marche et le vélo serait plus approprié pour le déplacement des policiers, cela serait moins coûteux pour la ville, meilleur pour la santé des policiers municipaux
A quoi donc va servir ce nouveau véhicule ?*

c/ Avenue de la terrasse des riverains se plaignent de la vitesse des automobiles qui descendent du coteau. Parfois, certains bus de la RATP roulent à vitesse excessive. C'est un secteur qu'empruntent beaucoup les lycéens. Ne serait-il pas judicieux comme dans d'autres secteurs de Juvisy de poser des radars de vitesse à demeure ? »

M. Le Maire a apporté des éléments de réponses à M. Salvi par écrit.



La séance est levée à 23h10.



Le Maire

Robin REDA

